

Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté – 17 octobre

Une relance économique post-COVID-19 misant tout sur la croissance porterait atteinte à la fois à la planète et aux droits humains

BRUXELLES/GENÈVE (16 octobre 2020) – Afin de garantir la justice sociale et environnementale à tous et toutes, les gouvernements doivent adopter des plans de relance économique qui visent à combattre aussi bien la pauvreté que la crise écologique: ces deux objectifs doivent aller de pair, selon le message du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté émis à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

« Cette pandémie nous offre une opportunité unique », affirme l'expert de l'ONU sur l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter. Les pays ont injecté au moins 11.000 milliards de dollars dans des plans de relance économique. Pourtant, on estime que [176 millions de personnes](#) supplémentaires vont basculer dans la pauvreté, alors que la biodiversité décline et que les investissements dans les énergies fossiles continuent d'augmenter. « Les plans de relance économique qui sont à présent mis en place sont la chance pour notre génération d'inscrire l'inclusion sociale et l'environnement au cœur des politiques publiques : la 'transition juste', c'est cela, c'est bien davantage que la protection des secteurs ou des régions que la transition énergétique va affecter », explique Olivier De Schutter dans un [rapport](#) qu'il présentera le 21 octobre à la 75^e session de l'Assemblée Générale de l'ONU.

« L'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement ont trop longtemps été considérées comme incompatibles. Pourtant, il n'y a pas de dilemme : c'est seulement en les traitant ensemble que l'on pourra relever chacun de ces défis », a déclaré M. De Schutter. Pour parvenir à une transition juste vers une économie sobre en carbone, tout en respectant la biodiversité, le rapport en appelle à des investissements dans quatre secteurs : l'énergie, la construction, l'alimentation et la mobilité.

« Des actions à 'triples dividendes' peuvent être prises dans ces secteurs : elles réduisent l'empreinte écologique tout en créant de l'emploi pour des personnes peu qualifiées et en assurant un accès abordable aux biens et aux services essentiels à la satisfaction des droits humains», explique M. De Schutter.

Une transition écologique vers les objectifs de l'Accord de Paris débouchera sur la création nette de 18 millions d'emplois et générera également des progrès dans d'autres secteurs. Des investissements dans les énergies renouvelables peuvent générer 24 millions d'emplois nouveaux, ces créations d'emplois l'emportant nettement sur les 6 millions qui devront disparaître dans les énergies fossiles. Il s'agit d'emplois de meilleure qualité que dans la production de pétrole ou de charbon

et qui, en outre, offrent de meilleures opportunités aux femmes. Selon le rapport, des investissements dans ce secteur rapporteraient de 3 à 7 fois l'investissement initial. On estime qu'en doublant les investissements dans les transports en commun, on pourrait créer au moins 5 millions d'emplois dans le monde. Par ailleurs, en mettant progressivement fin à l'obsolescence programmée des biens de consommation, on pourrait créer 6 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2030. Le rapport explique que bien programmés, ces investissements peuvent directement bénéficier aux personnes en pauvreté et mettre fin aux injustices environnementales dont elles souffrent.

« Les personnes en pauvreté sont les principales victimes des changements environnementaux, mais elles sont les moins à blâmer », insiste Olivier De Schutter. « Alors que nous faisons face à une crise économique et environnementale sans précédent, nous ne pouvons plus tout miser, comme au 20ème siècle, sur la croissance comme solution à tous nos problèmes. Les pauvres en paieraient le prix fort, sur les plans social, économique et environnemental ».

« Nous ne pouvons pas nous permettre de payer ce prix. Pour les personnes en pauvreté, la recherche d'un nouveau modèle de développement n'est pas un luxe, c'est une question littéralement existentielle. Les gouvernements ont la responsabilité historique d'éradiquer la pauvreté tout en respectant les limites planétaires. Et c'est maintenant qu'il faut saisir l'opportunité qui nous est donnée de changer de cap ».

FIN

[Veuillez trouver le rapport complet en français ici.](#)

Pour **plus d'informations et demandes d'interviews**, merci de contacter Paula Fernandez-Wulff (New York) : paula.fernandez-wulff@srpoverty.org, ou M. De Schutter (Bruxelles) : olivier.deschutter@uclouvain.be, tél. portable +32.488.482.004.

La **présentation du rapport** sera diffusée en live-stream le 21 octobre dans l'après-midi (heure de Bruxelles/Genève) : <http://webtv.un.org/>

M. Olivier De Schutter (Belgique) a été nommé Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits humains par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 1 mai 2020. Les Rapporteurs spéciaux font partie de ce que l'on appelle les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Les procédures spéciales, le plus grand organe d'experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations Unies, est le nom général des mécanismes indépendants d'enquête et de suivi du Conseil qui traitent soit de situations nationales spécifiques, soit de questions thématiques dans toutes les régions du

monde. Les experts des procédures spéciales travaillent sur une base volontaire; ils ne font pas partie du personnel des Nations Unies et ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et servent à titre individuel.

Suivez le Rapporteur spécial sur Twitter : [@DeSchutterO](https://twitter.com/DeSchutterO) et [@srpoverty](https://twitter.com/srpoverty)

Les rapports thématiques du Rapporteur spécial et ses rapports de mission sont disponibles ici: <http://www.srpoverty.org>